



Politique d'octroi de sanction de tournoi

I. Commission provinciale des tournois :

Commission responsable des tournois. En collaboration avec Judo Québec, elle prépare le calendrier provincial des tournois, elle accorde les sanctions, veille à la bonne marche des tournois et prépare les procédures et les règlements des tournois.

2. Type de sanction :

Au Québec, les tournois de judo sont divisés en cinq niveaux :

I.1. Tournoi de club (dojo) : impliquant un maximum de deux clubs. Une sanction n'est pas nécessaire dans ce cas. Dès que trois clubs ou plus participent au tournoi, une sanction est requise selon les modalités des paragraphes suivants.

I.1. Tournoi régional (zone) : les clubs participants proviennent d'une seule zone, plus un maximum de trois clubs invités de l'extérieur de la zone. La sanction de ce type de tournoi est donnée par la zone concernée.

La demande de sanction approuvée par la zone doit parvenir à Judo Québec pour information. Le rapport du tournoi doit parvenir à Judo Québec au plus tard 2 semaines après l'événement.

I.2. Tournoi interzone : les clubs participants proviennent d'un maximum de trois zones, plus un maximum de trois clubs invités, de l'extérieur de ces zones. Il est de la responsabilité des organisateurs de vérifier auprès des clubs et zones qu'ils désirent inviter s'ils sont disponibles et s'ils désirent participer au tournoi.

La demande de sanction doit être, dans un premier temps, approuvée par la zone. La sanction de ce type de tournoi est donnée par Judo Québec, après consultation de la commission des tournois et, au besoin, du Conseil d'administration de Judo Québec. Le rapport du tournoi doit parvenir à Judo Québec au plus tard 2 semaines après l'événement.

I.3. Tournoi de type ouvert : les clubs et athlètes participants doivent être affiliés à Judo Québec, à une autre province au Canada, ou encore à une autre fédération nationale reconnue par la FIJ.

La demande de sanction doit être, dans un premier temps, approuvée par la zone. La sanction de ce type de tournoi est donnée par Judo Québec, après consultation de la commission des tournois et du Conseil d'administration de Judo Québec. Le rapport du tournoi doit parvenir à Judo Québec au plus tard 2 semaines après l'événement.

I.4. Tournoi développement: tournoi organisé par un club ou une zone ou Judo Québec et servant notamment à la sélection des athlètes pour la participation aux championnats canadiens ouverts. Ces tournois font l'objet de protocoles d'entente spécifiques entre le club organisateur et Judo Québec. Les clubs et athlètes participants doivent être affiliés à Judo Québec, à une autre province au Canada, ou encore à une autre fédération nationale reconnue par la FIJ.

La demande de sanction doit être, dans un premier temps, approuvée par la zone. Le rapport du tournoi doit parvenir à Judo Québec au plus tard 2 semaines après l'événement.

I.5. Championnat provincial: tournoi organisé par un club, une zone ou Judo Québec, à la demande spécifique de Judo Québec, et servant notamment à la sélection des athlètes pour participation aux championnats canadiens. Ce tournoi fait l'objet d'un protocole d'entente spécifique entre le club

organisateur et Judo Québec. L'attribution du Championnat provincial est généralement réalisée au moins un an avant la tenue du tournoi et est octroyée pour une première édition via un appel d'offre et peut comporter une 2^e édition optionnelle et conditionnelle à certains critères.

Les clubs, athlètes et entraîneurs participants doivent être affiliés à Judo Québec.

1.6. Tableau récapitulatif :

Niveau de tournoi	Nb de provinces	Nombre de zones	Nombre de clubs	Demande de sanctions	Rapport de tournoi	Autres conditions*
Tournoi de club	N/A	N/A	2 incluant le club hôte	Obligatoire si besoin de certificat d'assurance additionnel	N/A	
Tournoi régional	N/A	Une (1)	Maximum de 3 ne faisant pas partie de la région hôte	Octroyée par la zone et acheminée à Judo Québec	Obligatoire	
Tournoi interzone	N/A	Trois (3) incluant la zone hôtesse	Maximum de 3 ne faisant pas parti des régions invitées.	Octroyée par Judo Québec. L'accord des zones et clubs invités sont obligatoires	Obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> • Une zone peut organiser un tournoi de ce type par année. • Minimum 10 jours entre un tournoi interzone et un développement/ouvert /provincial.
Tournois développement et ouvert	Toutes	Toutes	Tous	Octroyée par Judo Québec.	Obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> • Octroyé par le CA
Championnat provincial	Une	Toutes	Tous	Octroyée par Judo Québec.	Obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> • Un (1) par année octroyé par le CA

*Liste non-exhaustive, se référer aux points 4 et 5.

Note : Judo Québec doit soumettre toutes les demandes de sanction pour lesquelles d'autres provinces sont invités à Judo Canada avant le 31 août de l'année sportive de judo précédent le tournoi.

3. Priorisation de l'attribution des dates de tournois

Chaque année, l'octroi de sanction des tournois seront effectués selon la priorisation suivante :

Groupe :

1. Tournois importantes déterminées par une autre instance : Championnats canadiens ouverts, Championnats nationaux élite invitation, tournois sanctionnés A par Judo Canada incluant l'Omnium du Québec, Finale des Jeux du Québec, Jeux du Canada, Jeux de Montréal
2. Championnat provincial
3. Tournois développement
4. Tournois de type "Open" incluant le Challenge de Boucherville
5. Tournois interzones
6. Tournois régionaux* (zone)

Pour les tournois identifiés **développement**, de type "**Open**" et les tournois interzones, toutes les nouvelles demandes de réservation de dates ainsi que l'identification des niveaux de tournois seront octroyées par le Conseil d'administration de Judo Québec et ce, après consultation de la Commission des tournois. Tous les tournois qui comportent un changement dans les zones invitées et dans les dates de tournois seront considérés comme de nouvelles demandes.

Pour les tournois d'un même groupe, la priorité sera accordée à celui qui existait à la même date lors de la saison précédente. La priorisation sera effectuée en considération que ce sont les mêmes clientèles qui sont ciblées.

Lors de l'Assemblée générale annuelle de Judo Québec, le calendrier des activités sera présenté aux membres. Celui-ci inclura toutes les dates des activités des priorisations 1, 2, 3 et 4. Ce calendrier inclura les dates des camps d'entraînements provinciaux qui seront établies après l'identification des dates de tournois des groupes 1, 2 et 3. Ainsi les clubs et régions pourront établir leur propre calendrier d'activités.

*Les sanctions pour les tournois régionaux doivent être signées par les présidents de zone et parvenir ensuite à Judo Québec. Par contre, les tournois régionaux doivent répondre aux critères décrits plus bas et compléter le cahier de charge. Dans le cas contraire, Judo Québec pourrait ne pas sanctionner un tournoi.

Le fait de soumettre une demande ne signifie pas que le tournoi est automatiquement sanctionné.

De plus, il est obligatoire de consulter les zones et clubs invités afin de connaître leurs intérêts et disponibilité pour le tournoi avant de faire parvenir toutes les demandes de réservation de date et demande de sanction à Judo Québec.

4. Règles obligatoires à respecter pour l'obtention d'une sanction*

- 4.1** Tous les organisateurs de tournoi s'engagent à respecter les critères, règlements et procédures incluses dans le cahier de charge, les règlements de Judo Québec et Judo Canada.
- 4.2** Aucun tournoi la même fin de semaine que le Gala d'excellence, l'Assemblée générale annuelle ou autres activités exceptionnelles de Judo Québec.
- 4.3** Aucun tournoi ou activité la même fin de semaine qu'un passage de grades lorsque la même clientèle est ciblée.
- 4.4** Aucun tournoi en même temps qu'un camp d'entraînement provincial lorsque la même clientèle est ciblée. La clientèle ciblée pour les camps d'entraînement provinciaux est les athlètes U16 et plus, ceinture verte ou supérieure.
- 4.5** Aucun tournoi développement la même fin de semaine qu'une activité des groupes 1 et 2.
- 4.6** Aucun tournoi de type "Open" la même fin de semaine qu'une activité des groupes 1 et 2 ou la même fin de semaine qu'un camp provincial d'entraînement.
**Une exception pourrait être accordée dans le cas de La Finale des Jeux du Québec, des Jeux du Canada ou des Jeux de Montréal.
- 4.7** Aucun tournoi de niveau régional (zone) ou interzones la même fin de semaine que les activités des groupes 1, 2, 3, et 4 lorsque la même clientèle est invitée (divisions d'âges et grades).

- 4.8** Une région, ou un club, ne peut tenir un tournoi régional, ou de club, lors de la même fin de semaine qu'un tournoi interzone à laquelle elle ou il est invité(e).
- 4.9** Un minimum de 10 jours d'intervalle est requis entre deux tournois des groupes 2, 3, 4 et 5 (Championnat provincial, développement, ouvert, interzone)
- 4.10** Un minimum de 10 jours d'intervalle est requis entre deux tournois des groupes 5 (interzone) et 6 (régional) lorsque la région est invitée au tournoi interzone.
- 4.11** Une région ne peut tenir plus d'un tournoi interzone par saison sportive de judo.
- 4.12** Les tournois du groupe 3 (développement) doivent avoir lieu avant le Championnat provincial.
- 4.13** Il est obligatoire de tenir une Finale régionale des Jeux du Québec tous les ans. L'année hors Finale provinciale, est une année de sélection pour la région et la Finale régionale doit avoir lieu entre le 1^e novembre et le 30 avril. L'année de la Finale provinciale, est une année de sélection pour les athlètes et la Finale régionale doit avoir lieu entre le 1^{er} novembre et le 2^e dimanche de février.
- 4.14** Un club ne pourra être invité à un tournoi lorsque la région à laquelle il appartient est invitée dans un autre tournoi.
- 4.15** Toute sanction sera conditionnelle au respect du cahier de charge et de la réception du rapport de tournoi lors de l'édition précédente du tournoi.
- 4.16** Toute dérogation des règles obligatoires doit être approuvée par le directeur général ou le Conseil d'administration de Judo Québec.

5. Règles recommandées pour l'obtention d'une sanction

- 5.1** Pour les tournois des groupes 2, 3 et 4 (Championnat provincial, développement et ouvert), il faut éviter le plus possible que la date du tournoi soit en même temps qu'un tournoi sanctionné A situé dans la section de l'Est du Canada, la Morris Cup et le Pedro's Challenge.
- 5.2** Pour les tournois des groupes 2 et 3 (Championnat provincial et développement), éviter de placer la date en même temps que les Jeux de Montréal.

6. Procédures administratives à respecter pour l'obtention d'une sanction :

6.1 Définitions :

- Saison sportive : La saison sportive de judo au Canada est du 1^{er} septembre au 31 août.
- Devis technique : Document informatif pour les participants comprenant tous les détails du tournoi, les clubs et régions invités (voir exemple en annexe)
- Shiai-jo : Site de compétition

- 6.2** La procédure de sanction pour les tournois des groupes 3, 4 et 5 (développement, ouvert et interzone) se fait en 3 étapes :
1. Demande de réservation de dates (voir formulaire en annexe).
 2. Envoi du devis technique, du plan du shiai-jo et de la demande de sanction.
 3. Envoi du suivi de planification technique.
- 6.3** Toutes les demandes de réservation de dates doivent obligatoirement inclure :
- Niveau de tournoi demandé
 - Zones et/ou clubs invités
 - Clientèles ciblées
- 6.4** Les organisateurs d'un tournoi qui ne serait pas en mesure de respecter l'une des dates mentionnées au point 6.8 doivent en informer la coordonnatrice compétition et excellence le plus rapidement possible, afin de prendre entente pour une nouvelle échéance. Aucune garantie sur les dates ou la sanction du tournoi ne sera accordée.
- 6.5** Toutes les demandes sont conditionnelles à la réception et acceptation du suivi de planification technique.
- 6.6** Un tournoi qui ne respecterait pas l'une ou l'autre de ces dates, pourrait ne pas être sanctionné lors de l'édition suivante.
- 6.7** Tous les organisateurs qui désirent que les informations de leur tournoi, tel que les dates du tournoi et/ou le devis technique paraissent dans le répertoire des activités doivent faire parvenir les documents à Judo Québec avant le 1^{er} juillet de la saison sportive de judo précédent le tournoi.
- 6.8** Tous les documents et demandes doivent être acheminés à Judo Québec au courriel tournoi@judo-quebec.qc.ca.
- 6.9** Tableaux des dates à respecter :

Les dates mentionnées se réfèrent à la saison sportive de judo précédent la tenue du tournoi.

Type de tournoi	Date limite : Demande réservation de dates	Annonce aux membres	Date limite : Devis, demande de sanction et plan	Date limite: Suivi de planification technique	Date limite : Rapport de tournoi
Groupes 1 et 2 (dépendant d'une autre instance et Championnat provincial)	N/A	15 avril	N/A	N/A	2 sem. après le tournoi
Groupes 3 et 4 (Développement et ouvert)	1 ^{er} avril	15 avril	1 ^{er} juillet	3 mois avant le tournoi	2 sem. après le tournoi
Annonces aux membres des dates disponibles pour tenir les tournois interzones et régionaux lors de l'AGA					
Groupe 5 (Interzone)	1 ^{er} juillet	1 ^{er} septembre	3 mois avant**	3 mois avant le tournoi	2 sem. après le tournoi
Groupe 6 (Régional)	N/A	N/A	2 mois avant	N/A	2 sem. après le tournoi

* Voir point 6.7 pour que les informations paraissent dans le répertoire des activités.

8. Confirmation des clubs et régions :

- 8.1 Tous les tournois interzones devront, lors de l'envoi des demandes de réservation de dates et de sanction, avoir confirmé avec les zones et clubs invités qu'ils sont disponibles et qu'ils désirent participer au tournoi.
- 8.2 Tous les tournois régionaux devront, lors de l'envoi des demandes de réservation de dates et de sanction, avoir confirmé avec les zones et clubs invités qu'ils sont disponibles et qu'ils désirent participer au tournoi.
- 8.3 Les demandes de changements de clubs et/ou zones invités pourront être refusés, si les changements surviennent après l'acceptation de la date de tournoi.

9. Grade minimal du chef arbitre :

	Tournoi de club	Tournoi régional	Tournoi interzone	Tournoi Ouvert / Développement et Championnat provincial
Grade d'arbitrage		National C	National A	Confédéral

10. Suivi concernant l'organisation :

- 10.1 Judo Québec peut, à tout moment, questionner les organisateurs de tournoi concernant les différents aspects de leur tournoi et demander des modifications s'il le juge nécessaire.
- 10.2 Judo Québec peut, à tout moment, se rendre sur les lieux d'un tournoi afin d'offrir un soutien au comité organisateur. Ce soutien se traduira par des conseils visant à améliorer différents aspects du tournoi et à respecter les différents règlements de sécurité et de tournois de Judo Québec et Judo Canada.
- 10.3 Par sa présence dans différents tournois, Judo Québec désire aussi découvrir de bonnes pratiques faites par les différents comités organisateurs de tournoi. Ces bonnes pratiques pourront être bénéfiques à tous les comités ainsi qu'à Judo Québec.

11. Règlements spécifiques tournois par pool :

- 11.1 La demande de sanction doit être demandée avant le 1^{er} septembre de la saison dans laquelle aura lieu le tournoi.
- 11.2 Les arbitres doivent être de grade provincial « B » et plus.
- 11.3 La liste des arbitres présents avec leur grade, les feuilles de pool proprement remplies ainsi que le rapport du tournoi doivent être envoyée à Judo Québec, à tournoi@judo-quebec.qc.ca, au plus tard 1 semaine après le tournoi.

11.4 Éligibilité pour organiser un tournoi par pool :

- a) Minimum de deux (2) zones;
- b) Minimum de cinq (5) clubs;
- c) Pour les hommes, un minimum de cinq (5) personnes par catégories.
- d) Pour les femmes, il est possible de faire des pools de trois (3) ou quatre (4) personnes.
- e) Pour Ikkyu (ceinture marron) et Yudansha (ceinture noire) seulement;
- f) Pour les divisions U18 et plus seulement, les ceintures Ikkyu et Yudansha de la division U16 2^e année doivent se battre dans la division U18;
- g) Les points exacts doivent être indiqués sur les feuilles de pool.

11.5 Divisions :

- a) Division 1 : U18 - Ikkyu et Yudansha ensembles;
- b) Division 2 : U21 - Ikkyu seulement;
- c) Division 3 : U21 – Yudansha seulement;
- d) Division 4 : Senior - Ikkyu seulement;
- e) Division 5 : Senior - Yudansha seulement
- f) Division 6 : Vétéran - Ikkyu et Yudansha ensembles.
Le représentant de la commission des grades et kata peut faire des regroupements pour le bon fonctionnement du tournoi.

11.6 Un représentant de la commission provinciale des grades doit être présent.

- a) Si les règlements de la commission ne sont pas bien suivis, la commission a le droit de ne pas reconnaître les points.
- b) S'il y a des modifications aux divisions dues au nombre de participants, le représentant de la commission doit donner son approbation avant le début du tournoi.
- c) Le représentant de la commission des grades pourrait s'assurer que les marqueurs aux tables indiquent bien les points.

11.7 Les feuilles de "pool" préparées par la commission des tournois et approuvées par la commission provinciale des grades doivent être utilisées.

11.8 Tous les athlètes qui possèdent une norme H ou plus dans le système de Judo Canada ne sont pas éligibles à participer à un tournoi par pool, et ce peu importe la province d'origine.

11.9 Pour consulter la liste des athlètes ayant une norme H ou plus, cliquez ici : <http://www.judocanada.org/fr/haute-performance/equipe-nationale/>

12. Certificat d'assurances :

12.1 Tous les tournois, et ce peu importe le niveau, nécessitant un certificat d'assurance additionnel doivent en faire la demande à Judo Québec, au plus tard 2 mois avant la tenue du tournoi.

13. Délai de traitement :

13.1 Les demandes concernant les tournois seront traitées à l'intérieur d'un délai de 10 jours.

14. Restriction à la participation :

14.1 Judo Québec peut retirer le droit de participation à tous ses tournois ouverts à toute personne ou club non-membre de Judo Québec.

14.2 Judo Québec peut retirer le droit de participation à un ou plusieurs tournois à un entraîneur ou un athlète membre de Judo Québec si ce dernier ne respecte pas les règlements de Judo Québec.

ANNEXES



FORMULAIRE

RÉSERVATION DE DATES POUR UN TOURNOI

Informations sur le comité organisateur

Nom du tournoi :

Club organisateur :

Responsable de l'activité :

No. de tél. :

Courriel :

Informations sur la demande d'évènement

Type de tournoi : Shiai Ne-waza
Kata Autre
Si autre, précisez :

Envergure de tournoi : Choisissez un élément.

Zone(s) invités(es) :

<input type="checkbox"/> Abitibi-Témiscamingue	<input type="checkbox"/> Mauricie
<input type="checkbox"/> Côte-Nord	<input type="checkbox"/> Montérégie
<input type="checkbox"/> Estrie/Centre-du-Québec	<input type="checkbox"/> Montréal
<input type="checkbox"/> Gaspésie/Bas St-Laurent	<input type="checkbox"/> Outaouais
<input type="checkbox"/> Lanaudière	<input type="checkbox"/> Québec
<input type="checkbox"/> Laurentides	<input type="checkbox"/> Saguenay/LSJ
<input type="checkbox"/> Laval	<input type="checkbox"/> Est de l'Ontario*

*Exceptionnel

Clubs invités : 1.
(lorsque applicable) 2.
3.

Je confirme que les clubs et/ou zones invités ont tous confirmé leur disponibilité et leur désir pour participer à ce tournoi.

Oui Non

Catégories d'âges invités :

<input type="checkbox"/> U8	<input type="checkbox"/> U14	<input type="checkbox"/> U21
<input type="checkbox"/> U10	<input type="checkbox"/> U16	<input type="checkbox"/> Senior
<input type="checkbox"/> U12	<input type="checkbox"/> U18	<input type="checkbox"/> Vétéran

Détails concernant les grades: Cliquez ici pour entrer du texte.

Date demandée pour l'évènement : Cliquez ici pour entrer une date.

Autres informations importantes concernant votre demande :

Signature

Nom du responsable de l'activité : _____

Signature de responsable : _____

Date : _____

Signature du président de la zone : _____

Date : _____

SUIVI DE PLANIFICATION TECHNIQUE

Informations sur le comité organisateur

Nom du tournoi : _____

Club organisateur : _____ Cliquez ici pour entrer du texte.

Responsable de l'activité : _____ Cliquez ici pour entrer du texte.

No. de tél. : _____

Courriel : _____ Cliquez ici pour entrer du texte.

Directeur de tournoi : _____
Responsable de la logistique : _____

Chef arbitre : _____

Équipe médicale : Responsable : _____

Certification : _____

Nb d'intervenants : _____

Informations sur le lieu de tournoi

Nom du lieu : _____

Adresse du lieu: _____ No et rue : _____

Ville : _____

Code postal _____

Grandeur du gymnase : _____

Nombre de surfaces : _____

Gradins : _____ Choisissez un élément.

Service de cantine : _____ Choisissez un élément.

Certificat d'assurance : Besoin* : _____ Choisissez un élément.

*Joindre le formulaire de demande _____

Retour sur l'édition précédente

Quelles sont les actions qui ont été prises pour atteindre les recommandations de la commission des tournois ?

Pièces jointes

- **Protocole d'entente (s'il y a lieu) :** Choisissez un élément.
- **Plan du Shiai-jo :** Choisissez un élément.
- **Plan d'action d'urgence (PAU) :** Choisissez un élément.
- **Devis technique :** Choisissez un élément.
- **Formulaire pour certificat d'assurances additionnel (s'il y a lieu)** Choisissez un élément.

RAPPEL

***TOUJOURS se référer à la politique de sanction et aux règlements de sécurité pour connaître tous les détails concernant les politiques régissant les tournois.**

Signature

Nom du responsable de l'activité : _____

Date : _____

Signature : _____